

Qu'en est-il maintenant? Trois sociétés de gaz et de pétrole des États-Unis vont dominer cette entreprise dans la proportion de 84 p. 100. Parlant des producteurs, mes amis à ma gauche disent: "Que deviennent les pauvres producteurs albertains?" Ne s'imagine-t-on pas voir de pauvres gueux tout dépenaillés, des malheureux qui n'ont que de misérables petites fermes? Il s'agit de gens qui veulent vendre du gaz pour devenir riches. Mais qui sont les propriétaires de ce gaz, qui sont ces pauvres producteurs? Ce sont les mêmes sociétés qui vont aménager le pipe-line. N'a-t-on pas dit aujourd'hui (j'ignore à quel point cela est exact) que ce seront les mêmes sociétés que celles qui s'occupent de la distribution du gaz aux États-Unis, ou des sociétés semblables? Les producteurs sont ceux-là même qui posséderont le réseau de transport et qui vendront le gaz à l'autre extrémité de la canalisation. Il est vrai, certes, que la population de l'Alberta touchera des redevances de la vente de ce gaz.

**Le très hon. M. Howe:** Les pauvres gens de la Saskatchewan paieront leur gaz 84c.

**M. Coldwell:** C'est le prix de détail du gaz. On approvisionne les petites villes le long de la route.

**M. Knight:** Je n'ai pas beaucoup de temps et je me contenterai d'aborder un seul autre point. On nous a dit que ce sera un pipe-line tout canadien aménagé dans l'intérêt de la population du Canada. Ne nous occupons pas, pour le moment, de la Colombie-Britannique. Ses ressources naturelles l'enrichiront, quoi qu'elle fasse ou quelle que soit la forme de son gouvernement.

Mais que pensez des provinces Maritimes? Quel en sera le résultat à leur point de vue? On leur offre le privilège d'y aller de leur argent, sans en rien retirer. Tel est leur sort depuis cinquante ans et je suppose qu'elles s'y sont habituées, mais ce n'est pas une façon de procéder qui soit très satisfaisante.

La dernière en date des grandes filouteries dont a été victime la population du Canada a été perpétrée lorsqu'on a cédé le minerai de fer de l'Ungava. Je vois le ministre de l'Immigration qui me regarde et j'imagine qu'il voudrait me dire qu'il s'agit ici d'une question provinciale. Je suis au courant de l'affaire, je sais que la province reçoit quelques redevances. Cependant, il y a neuf ans, nous avons permis à ces gens de venir ici, avec leurs capitaux étrangers, prendre notre minerai de fer. Ils ont construit des chemins de fer et le reste.

Quel avantage en retirent-ils là-bas? Il y a des centaines de chômeurs dans les provinces Maritimes qui doivent constamment s'en

[M. Knight.]

aller soit dans un pays étranger, soit à Montréal ou dans les agglomérations industrielles du Canada central pour y gagner leur vie. Il aurait fallu faire quelque chose pour eux là-bas. Si nous avions procédé en ce qui concerne nos ressources naturelles comme le voulait le parti cécéliste pour le pipe-line, ces gens n'auraient pas à se rendre à l'étranger pour y trouver de l'emploi.

Que leur restera-t-il? Le ministre m'a fait sourire en disant que ce serait un pipe-line tout canadien, parce que le tracé ne traverserait que le territoire du Canada. Il arrivera ce qui est arrivé pour notre minerai de fer. En l'occurrence, la population se trouvera simplement en face du puits dont on a extrait le minerai. Entre temps, celui-ci sera transporté aux États-Unis où se trouvent les fonderies et les industries secondaires de transformation. La population des provinces Maritimes a dû suivre son minerai aux États-Unis afin de trouver du travail.

Nous sommes en train d'aboutir à une autre filouterie. Nous répétons la même manœuvre pour le pipe-line.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

#### BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

ANDREA MARIETTA HIEKISCH FARAGO

**M. W. J. Henderson (Kingston)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° 348, intitulé: loi pour faire droit à Andrea Marietta Hiekisch Farago.

La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est déferé au comité permanent des bills d'intérêt privé.

ALBION INSURANCE COMPANY OF CANADA

**M. Alan MacNaughton (Mont-Royal)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° 353, intitulé: loi constituant en corporation *The Albion Insurance Company of Canada*.

La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est déferé au comité permanent de la banque et du commerce.

RÉAL PERRAS

La Chambre reprend l'examen suspendu le vendredi 25 mai de la motion de M. Henderson proposant la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° 347, intitulé: loi pour faire droit à Réal Perras.

**M. l'Orateur:** Le député de Regina (M. Ellis) a renvoyé le débat à une séance ultérieure. La Chambre consent-elle à l'unanimité à le réserver?

**Des voix:** Réservé.

BILLS DE DIVORCE

**M. l'Orateur:** Il y a plusieurs bills de divorce dont on proposera la deuxième lecture. Les députés désirent-ils que ces bills soient étudiés un par un ou englobés en une seule et même motion?